



Joel I. Klein
Chancellor

Kathleen Grimm
Deputy Chancellor

Septembre 2010

Chers parents et tuteurs,

Nous voudrions saisir cette occasion pour vous parler d'un programme fédéral qui pourrait économiser à votre famille plus de 250 \$ par an pour chacun de vos enfants tout en pourvoyant à votre enfant des repas à la fois nourrissants et délicieux. Il s'agit du Programme national des repas scolaires (National School Lunch Program ou NSLP) qui assure des repas scolaires gratuits ou à un coût réduit aux élèves des foyers dont les ressources financières sont dans les limites établies par certaines lignes directrices. Les experts s'accordent sur le fait que les élèves qui prennent des repas nourrissants sont mieux préparés pour apprendre.

Les enfants des foyers dont les ressources financières sont dans les limites des lignes directrices fédérales seront admissibles aux repas gratuits ou à coût réduit. Pour permettre de déterminer l'admissibilité de leur enfant à ce programme, les parents ou tuteurs doivent remplir et remettre une demande de repas. Ces demandes sont distribuées aux écoles au début de l'année scolaire et sont revues après avoir été remises. Pour rendre les choses plus faciles pour vous, vous pouvez aller en ligne à ACCESS NYC sur le site www.nyc.gov/accessnyc pour remplir une demande pour tous les enfants de votre famille qui sont en âge de scolarité.

Les élèves dont les familles n'ont pas remis une demande auraient à payer le prix total de 1.50 \$ par repas pour chaque repas qui leur serait servi dans nos écoles. Avant la remise d'une demande de repas scolaires, le statut de l'élève concernant le coût des repas scolaires de l'année précédente sera reconduit. Un élève qui était classé l'année précédente pour payer le prix total pour les repas, doit payer 1.50 \$ pour ses repas au premier jour de l'année scolaire même si sa famille a connu un revers économique à cause de la récession nationale. Nous encourageons donc toutes les familles à remettre immédiatement une nouvelle demande de repas scolaires afin que leurs enfants payent des prix compatibles avec leur situation économique. Par ailleurs, le délai de remise des formulaires de demande pour l'année scolaire 2010/2011 est le 18 octobre 2010. Tous les enfants qui n'ont pas remis de demande auront à payer le prix total pour leurs repas sans égard à leur statut indiqué pour l'année scolaire 2010/2011 à partir du 25 octobre 2010.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande des repas scolaires ou si vous avez besoin de remplir une nouvelle demande, veuillez contacter le Coordonnateur des Parents de votre école ou appeler le bureau d'assistance de l'office des repas scolaires (Office of SchoolFood Help Desk) au : (718) 707-4400. Plusieurs directeurs d'école ont désigné des membres du personnel scolaire pour s'occuper des problèmes relevant du programme NSLP.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Kathleen Grimm'.

Kathleen Grimm